

# DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2005

Séance du 15 novembre 2005

CG 05/4<sup>ème</sup>/VI-01

## PROGRAMME DE RESORPTION DES ZONES BLANCHES DE TELEPHONIE MOBILE

---

Lors de notre première réunion du Budget Primitif de 2004, nous avons approuvé le lancement d'un programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile du Tarn-et-Garonne.

Ce programme de travaux conclu entre l'Etat, la Région et les opérateurs de téléphonie mobile, vise à desservir les centres bourgs des communes n'ayant accès à aucun des trois grands réseaux nationaux (Orange, S.F.R. ou Bouygues Télécom).

En Tarn-et-Garonne, 23 communes répondent à ce critère. A ce titre, elles ont été incluses dans notre programme d'intervention dont la réalisation a été répartie en deux phases :

- en PHASE 1 : Belvèze, Bourg de Visa, Brassac, Castelsagrat, Fauroux, Gasques, Saint Beauzeil, Saint Clair, Saint Nazaire de Valentane, Saint Paul d'Espis, Touffailles et Valeilles (soit au total 3 975 habitants).
- en PHASE 2 : Cazals, Comberouger, Feneyrols, Gariès, Labastide de Penne, Marsac, Mouillac, Sauveterre, Sainte Juliette, Saint Projet, Tréjouis (soit au total de 1 871 habitants).

Dans le cadre de la réalisation de ce programme, il a été convenu que la PHASE 1 soit à la charge de la collectivité départementale, la PHASE 2 étant de la responsabilité technique et financière des opérateurs.

Afin de réaliser, le programme nous concernant, nous avons confié à la SEMATEG une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Depuis, l'ensemble des 12 communes concernées par la phase 1 de ce programme a été consulté à diverses reprises. Elles ont pu ainsi faire part tant de leurs souhaits quant au choix des sites d'implantation des relais de téléphonie mobile que de leurs préoccupations environnementales.

Un consensus général s'est dégagé autour de 7 sites dont 4 existent déjà et nécessitent des aménagements, les 3 autres étant à construire en totalité.

Voici le détail de ces sites ainsi que leurs zones de couverture :

<b>OPERATEURS</b>	<b>SITES RETENUS</b>	<b>COMMUNES COUVERTES</b>
ORANGE FRANCE	Château d'eau du « Brel Haut » à Bourg de Visa	Bourg de Visa St Nazaire de Valentane
ORANGE FRANCE	Château d'eau du « Grand Roger » à Gasques	Castelsagrat Saint Clair Gasques
ORANGE FRANCE	Château d'eau du Limousi à Miramont de Quercy	Touffailles Fauroux
ORANGE FRANCE	Pylône France Télécom « lieu dit Alpech » de Brassac	Brassac Castelsagrat St Nazaire de Valentane Fauroux Saint Clair
BOUYGUES TELECOM	Site à construire à Belvèze – Lobiès – Chemin du Réservoir	Belvèze
BOUYGUES TELECOM	Site à construire à Valeilles au lieu dit « Les Ouilles » - chemin communal du château	Valeilles
BOUYGUES TELECOM	Site à construire à Saint Beauzeil lieu dit « Matrassou » - R.D. 656	Saint Beauzeil

Afin de permettre la réalisation de ce programme, il sera nécessaire de procéder à l'acquisition de trois terrains à Belvèze, Valeilles et Saint Beauzeil. Ces parcelles nous permettront de construire les pylônes sur lesquels les opérateurs viendront ensuite implanter leurs antennes.

Concernant les trois châteaux d'eau utilisés à Gasques, Bourg de Visa et Miramont de Quercy, il conviendra de signer avec les Syndicats des Eaux qui en assurent la gestion, une convention de mise à disposition à titre gratuit. Une fois aménagés, ces châteaux d'eau permettront d'accueillir les antennes relais des opérateurs en ayant une meilleure intégration paysagère de ces sites.

Par ailleurs, le site prévu à « Brassac » sera réalisé en utilisant un pylône déjà existant et appartenant à France Télécom : il doit être surélevé et réaménagé afin d'assurer la desserte téléphonie mobile de ce secteur. Cette opération nécessite la mise en place d'une convention spécifique avec France Télécom.

Aujourd'hui, la réalisation de l'ensemble de ce programme nécessite, pour tenir compte des demandes des communes, une enveloppe financière estimée à **693 635 € H.T.** (soit 829 588 € T.T.C.) au lieu de 595 000 € H.T. initialement prévus.

	<i><b>MONTANT</b></i>
Acquisition terrains/location	44 500,00 €
Maître d'oeuvre	56 400,00 €
Etudes de charges et géotechniques	16 400,00 €
Terrassement V.R.D.	181 600,00 €
Travaux d'infrastructure	202 200,00 €
Coordination S.P.S.	7 000,00 €
Etude géomètre	5 600,00 €
Raccordement réseaux	119 450,00 €
Dossier de fin de travaux	5 950,00 €
Maître d'ouvrage délégué	54 535,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>693 635,00 €</b>
<b>T.V.A.</b>	<b>135 953,00 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>829 588,00 €</b>

Dans le cadre du programme national de résorption des zones blanches, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

	<i><b>MONTANT H.T.</b></i>
Etat/Union Européenne (50 % du coût H.T. sollicité)	346 817,00 €
Conseil Régional Midi-Pyrénées (25 % du coût H.T. sollicité)	173 409,00 €
Conseil Général de Tarn-et-Garonne	309 362,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>829 588,00 €</b>

Pour assurer la conduite de cette opération, il est nécessaire d'approuver ce nouveau plan de financement ainsi que les conventions relatives aux 4 sites déjà existants et à aménager.

Aussi, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et :

- m'autoriser à signer les conventions avec les représentants des Syndicats des Eaux relatives à la mise à disposition des trois châteaux d'eau,
- m'autoriser à signer la convention proposée par France Télécom pour le site de Brassac afin d'utiliser le pylône existant,

- d'approuver le plan de financement à hauteur de **829 588 €T.T.C.**
- prévoir lors du Budget Primitif 2006, l'inscription des crédits de paiement complémentaires sur la nature 23 814, sous fonction 68 du Budget Départemental.

CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> REUNION DE 2005**

**Séance du 15 novembre 2005**

CG 05/4<sup>ème</sup>/VI-01

**PROGRAMME DE RESORPTION DES ZONES BLANCHES DE  
TELEPHONIE MOBILE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL GENERAL**

– Prend acte des sites retenus ainsi que de leurs zones de couverture :

<b>OPERATEURS</b>	<b>SITES RETENUS</b>	<b>COMMUNES COUVERTES</b>
ORANGE FRANCE	Château d'eau du « Brel Haut » à Bourg de Visa	Bourg de Visa 100% St Nazaire de Valentane 70%
ORANGE FRANCE	Château d'eau du « Grand Roger » à Gasques	Castelsagrat 100% Saint Clair 100% Saint Paul d'Espis 100% Gasques 100%
ORANGE FRANCE	Château d'eau du Limousi à Miramont de Quercy	Touffailles 100% Fauroux 100%
ORANGE FRANCE	Pylône France Télécom « lieu dit Alpech » de Brassac	Brassac 100% Castelsagrat 100% St Nazaire de Valentane 80% Fauroux 60% Saint Clair 30%
BOUYGUES TELECOM	Site à construire à Belvèze Lobiès – Chemin du Réservoir	Belvèze 100%

<i><b>OPERATEURS</b></i>	<i><b>SITES RETENUS</b></i>	<i><b>COMMUNES COUVERTES</b></i>
BOUYGUES TELECOM	Site à construire à Valeilles au lieu dit « Les Ouilles » - chemin communal du château	Valeilles 100%
BOUYGUES TELECOM	Site à construire à Saint Beauzeil lieu dit « Matrassou » - R.D. 656	Saint Beauzeil 100%

- Décide à cet effet d’acquérir trois terrains à Belvèze, Valeilles et Saint-Beauzeil ;
- Approuve, concernant les 4 sites déjà existants et à aménager :
  - Les conventions à passer avec les représentants des Syndicats des eaux relatives à la mise à disposition des trois châteaux d’eau ;
  - La convention à passer avec France Telecom pour le site de Brassac afin d’utiliser le pylône existant ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, le moment venu, les conventions susvisées ;
- Approuve le plan de financement suivant qui s’élève à 829 588 €TTC :

	<i><b>MONTANT TTC</b></i>
Etat/Union Européenne (50 % du coût H.T. sollicité)	346 817,00 €
Conseil Régional Midi-Pyrénées (25 % du coût H.T. sollicité)	173 409,00 €
Conseil Général de Tarn-et-Garonne (25 % du coût HT + TVA)	309 362,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>829 588,00 €</b>

- Précise que les crédits de paiement complémentaires seront inscrits sur l’article 23814, sous-fonction 68 à l’occasion du vote du budget primitif 2006.

Adopté à l’unanimité.

Le Président,